

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de la Révolution de 1848.

PAR A. DE LAMARTINE.

Nous n'avons à juger ici en M. de Lamartine ni l'homme politique, ni l'un des auteurs de la Révolution de Février. Il ne s'agit que de rendre compte de deux gros volumes qu'il a consacrés à raconter les événements qui ont eu lieu sous le Gouvernement provisoire, de triste et déplorable souvenir, époque sinistre, où la France eut encore plus à rougir qu'à craindre, où elle eut honte d'elle-même et de ses chefs.—Or, M. de Lamartine a entrepris de nous peindre cette époque sous les plus brillants aspects; il s'est plu à la grandir outre mesure, à lui donner des proportions colossales, et, après ce tour de force littéraire, dont peu de gens lui sauraient gré, il a cru avoir dressé un monument pour l'avenir.—Déjà, dans la funeste *Histoire des Girondins*, qui exerça sur l'opinion la plus détestable influence, dans ce poème en prose, composé à la louange du génie révolutionnaire, M. de Lamartine avait donné la mesure de la justice historique dont il ferait preuve à l'égard des révolutionnaires de 1848. Dès les premières lignes de l'ouvrage auquel le présent article est consacré, il laisse éclater ses prédilections pour la cause démocratique; il n'aime à ne voir dans les révolutions sociales que le produit d'une idée, d'une raison, d'une logique, d'un sentiment, d'une aspiration vers un meilleur ordre de gouvernement, d'une soif de développement et de perfectionnement dans les rapports des citoyens entre eux: jusque dans leurs catastrophes et dans leurs égarements il se plaît à découvrir une sève, une jeunesse et une vie qui promettent aux races de longues et glorieuses périodes de croissance. Tel fut, dit-il, le caractère de la crise de 1789; et les deux volumes qu'il publie ont pour but de prouver que tel a été aussi le caractère de la Révolution de 1848.

Glorifier l'idée révolutionnaire, aux yeux de M. de Lamartine ce n'est point assez; il lui faut surtout exalter un homme, et attirer sur ce homme toutes les préoccupations, toutes les expressions de la popularité, tous les rayonnements de la reconnaissance. Cet homme, c'est lui-même. La personnalité de M. de Lamartine remplit les deux volumes, alors même qu'on ne l'y voit pas clairement en jeu. Quand il n'agit pas physiquement, il agit par l'accomplissement de sa pensée; quand la scène est occupée par ses ennemis, c'est lui encore qui, derrière le rideau ou sur un plan un peu moins en évidence, travaille à déjouer leurs manœuvres, à neutraliser leur stérile impuissance. Tâ est l'économie du livre.

Analysé cet ouvrage en deux mois est chose bien facile, puisqu'on n'y trouve rien que le tableau, poétisé, embelli, mais essentiellement didactique, des événements dont nous avons tous été acteurs ou spectateurs pendant la première phase de la Révolution de 1848.

M. de Lamartine amplifié par un rhéteur ou par un poète. Qu'on lise le Bulletin des lois du temps, ce sera l'analyse exacte de l'ouvrage de M. de Lamartine. Quant aux formes littéraires, quant au costume dont il a revêtu ce triste spectacle, on peut les apprécier, on ne les analyse pas.—Aucun ouvrage échappé à la plume de M. de Lamartine n'est vide de talent; c'est par la splendeur du coloris qu'elle se fait remarquer, c'est par la mise en scène qu'elle se distingue de la foule. Dans ce livre comme dans ses autres ouvrages,

M. de Lamartine ne cesse pas d'être un remarquable écrivain. C'est là, qu'on nous permette de le dire, ce qui rend son ouvrage presque odieux. Qu'on se figure une toilette de bal sur un visage décomposé par la mort, ce sera justement l'effet que produira sur nos esprits un ouvrage considérable, rédigé dans le but de prouver la grandeur patriotique de Sobrier, la magnanimité de Caussidière, la puissance intellectuelle de Louis Blanc ou d'Albert. Ces hordes que nous avons vues passer dans la rue, couvertes de haillons et promenant le hideux bonnet rouge; ces misérables souillés de vices et méditant le crime, qui ont cherché un moment à détruire la société française et à s'en partager les lambeaux, M. de Lamartine se fait illusion à leur sujet, et trop souvent ne craint pas de les confondre avec le véritable peuple, de jeter un voile complaisant sur leur hideux aspect, et de les grandir parce que son pinceau de poète ne saurait se dégrader à peindre ce qui est si las. Les manifestations à l'Hôtel-de-Ville, les plantations d'arbres de la liberté, les fêtes populaires de cette triste époque, nous sont par lui présentées comme des événements considérables, qui eurent droit aux regards des contemporains, et qui réagirent puissamment sur l'avenir social. A côté de ces tableaux, M. de Lamartine en place volontiers d'autres dans la peinture desquels ce qu'il y a d'honorable dans son génie se complait: il signale les actes de dévouement et de courage, il met en évidence le patriotisme sincère et le désintéressement des convictions. Comme il avait poétisé la brutale misère des masses, il trouve le moyen d'ajouter des charmes à ce qui doit être laid; mais dans ces tableaux opposés, il se montre beaucoup trop indulgent, beaucoup trop facile dans la distribution de l'éloge. Il n'épargne aucun coupable sous le poids d'une généreuse réprobation; il a des traits flatteurs, des réserves, de belles phrases au service de tous les acteurs du drame. Blanqui, Sobrier, Barbès, Courtais, Rey, Lagrange, Cabet, Raspail, Hubert, et une foule d'autres révolutionnaires médiocres et sans valeur, obtiennent sous la plume l'honneur d'être pris au sérieux et de figurer comme Catilina, César, Cicéron, Jugurtha, Sylla, dans les pages impérissables de Salluste. A notre avis, il y a là une sorte d'abaissement imposé au talent de l'écrivain et à l'histoire. C'est l'un des reproches les plus sérieux qu'on puisse adresser à l'auteur. Tout se tient, d'ailleurs, dans un système. M. de Lamartine a embelli et poétisé des événements vulgaires et obscurs par eux-mêmes, il a cherché à illustrer le principe révolutionnaire et ses plus tristes développements; la même impulsion l'a conduit à grandir les hommes et à dresser des piédestaux à de pauvres comparses, quand il suffisait de renvoyer le lecteur aux grilles de la Cour d'assises et des tribunaux de police.—C'est là ce qui donne à ce livre un caractère mensonger, au point de vue historique, et plus l'écrivain dépense de talent à son œuvre, plus il atteint le ridicule en cherchant à produire un effet de fascination.

M. de Lamartine s'est surtout mis en scène de la façon la plus étrange; on ne voit que lui à chaque page, c'est à lui qu'il rapporte modestement l'honneur de tout ce qui fut bien et beau dans les mouvements qu'il raconte. Nous ne nierons pas qu'au milieu des tempêtes révolutionnaires qu'il avait attirées sur le pays, mieux que tout autre il n'ait senti se réveiller en lui des instincts honnêtes et courageux, et que, luttant contre un mal dont il était bien souvent la cause, il n'ait fait preuve d'intelligence et de rendu de véritables servi-

ces; mais il lui appartenait moins qu'à tout autre de se rendre ce témoignage, et il n'a pas compris que ces louanges fastueuses et nau-séabondes, décernées à chaque moment par l'auteur du livre à lui-même, soulèveraient une sorte de répulsion naturelle et sembleraient souverainement contraires au bon goût. Pour échapper à ce reproche, il a eu l'idée malheureuse d'imiter César, Salluste, Xénophon, Sully, et de parler de lui à la troisième personne. Comme de la part d'un personnage vivant, et que chacun de nous peut sa-luer en passant, rien n'est plus inattendu que cette forme étrange, que ces appellations qui ne semblent qu'un moyen d'éviter le moi et d'accroître démesurément l'éloge, il suffirait de ce défaut pour faire repousser le livre dont nous parlons.

Nous n'avons pas vu que la morale et la religion fussent l'objet d'attaques directes; mais M. de Lamartine loue des événements et des personnages qui ont eu et n'ont cessé d'avoir le caractère d'une protestation contre la religion et la morale; et ces dangereux jugements peuvent troubler, dans beaucoup d'âmes peu éclairées, les notions de la justice et de la vérité.—Tel qu'il est, ce livre a fait son temps; on n'en parle plus, on le lit peu, et on ne le consultera guère comme un document digne de foi.

J. DUPLESSY.

VARIÉTÉS.

EXTRAITS DES MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE,

PAR M. DE CHATEAUBRIAND.

[M. de Chateaubriand, dans ses Mémoires d'outre-tombe, apprécie quelques fois les hommes et les choses autrement qu'il n'avait fait dans des écrits antérieurs. C'est une variation ajoutée à plusieurs autres dans la vie de l'illustre écrivain. A ce propos, M. l'abbé d'Assas observe spirituellement que la Restauration, jugée avec sévérité dans les *Mémoires* semble avoir payé pour un bon mot de Louis XVIII qui aimait à répéter à ses familiers: "Donnez-vous de garde d'admettre jamais un poète dans vos affaires; il perdra tout. Ces gens là ne sont bons à rien." M. de Chateaubriand était poète, et les poètes sont une race irritable, il y a longtemps qu'on l'a dit: *Genus irritabile vatum*.

Ensuite le même Critique ajoute:] Il faut convenir, cependant, qu'il a traité Napoléon beaucoup plus favorablement qu'on ne pouvait l'espérer, après le ton de ses premières brochures politiques. Mais aussi, le géant, dont il avait osé attaquer la puissance, avait renoncé à ses inimitiés contre lui; il avait dit à Sainte-Hélène: "Chateaubriand a reçu de la nature le feu sacré: ses ouvrages l'attestent. Son style n'est pas celui de Racine, c'est celui du prophète. Tout ce qu'il est grand et national doit convenir à son génie." Et devenu plus juste à son tour, flatté surtout par ce jugement qui paraît bien académique pour Napoléon, il rend un brillant hommage aux qualités extraordinaires du grand conquérant et résume parfaitement son caractère dans deux chapitres, dont la postérité ratifiera la convenance et la vérité.

On sait que Napoléon s'est toujours plaint avec amertume du gouvernement anglais, qui l'avait condamné à périr sans secours sur un affreux rocher, où il trouvait pis que la cage de Tamerlan. D'après M. de Chateaubriand,

ces plaintes ne sont pas fondées. "L'empereur, dit-il, s'était trompé dans l'intérêt de sa mémoire, lorsqu'il avait désiré rester en Europe; il n'aurait bientôt été qu'un prisonnier vulgaire ou flétri; son vieux rôle était terminé. Mais au-delà de ce rôle, une nouvelle position le rajeunit d'une renommée nouvelle. Aucun homme de bruit universel n'a eu une fin pareille à celle de Napoléon. On ne le proclama point, comme à sa première chute, autocrate de quelques carrières de fer et de marbre, les uns pour lui fournir une épée, les autres une statue; aigle, on lui donna un rocher, à la pointe duquel il est demeuré au soleil jusqu'à sa mort et d'où il était vu de toute la terre." Assurément, il est difficile d'offrir des consolations d'un style plus gracieux, plus élégant, plus fleuri, plus poétique; mais eussent-elles été acceptées par l'illustre captif? Il est permis d'en douter.

La mort de Napoléon fut chrétienne; et, pour en peindre toute la grandeur, M. de Chateaubriand a su trouver des accents vrais, profondément sentis, et qui figureraient avec honneur à côté des plus belles pages du *Génie du Christianisme*. "A sa dernière heure, dit-il, le sentiment religieux dont Bonaparte avait toujours été pénétré se réveilla. Thibaut deau, dans ses *Mémoires sur le Consulat*, raconte à propos du rétablissement du culte que le premier consul lui avait dit: "Di-manche dernier, au milieu du silence de la nature, je me promenais dans ces jardins (la Malmaison); le son de la cloche de Ruel vint tout à coup frapper mon oreille et renouvela toutes les impressions de ma jeunesse; je fus ému, tant est forte la puissance des premières habitudes, et je me dis: S'il en est ainsi pour moi, quel effet de pareils souvenirs ne doivent-ils pas produire sur les hommes simples et crédules! Que vos philosophes répondent à cela!... Et les vents les mains vers le ciel.—"Quel est celui qui a fait tout cela?... Bonaparte, donnant à Vignali les détails de la chapelle ardente dont il voulait qu'on environnât sa dépouille, crut s'apercevoir que sa recommandation déplaissait à Automarchi; il s'en expliqua avec le docteur et lui dit: "Vous êtes au-dessus de ces faiblesses; mais que voulez-vous, je ne suis ni philosophe ni médecin; je crois à Dieu; je suis la religion de mon père. N'est pas athée qui veut... Pouvez-vous ne pas croire à Dieu! car enfin tout proclame son existence, et les plus grands génies l'ont cru... Vous êtes médecin... ces gens-là ne brassent que de la matière; ils ne croient jamais à rien." Fortes têtes du jour, s'écrie M. de Chateaubriand, quittez votre admiration pour Napoléon; vous n'avez rien à faire de ce pauvre homme; ne se figurait-il pas qu'une comète était venue le chercher, comme jadis elle emporta César! De plus, il croyait à Dieu; il était de la religion de son père; il n'était pas philosophe; il n'était pas athée; il n'avait pas, comme vous, livré de bataille à l'Éternel; bien qu'il eût vaincu bon nombre de rois; il trouvait que tout proclamait l'existence de l'Être suprême; il déclarait que les plus grands génies avaient cru à cette existence, et il voulait croire comme ses pères. Enfin, chose monstrueuse! ce premier homme des temps modernes, cet homme de tous les siècles, était chrétien dans le dix-neuvième siècle! Son testament commence par cet article: JE MEURS DANS LA RELIGION APOSTOLIQUE ET ROMAINE, DANS LE SEIN DE LAQUELLE J'ai SUIS NÉ ET Y A PLUS DE CINQUANTE ANS. Au troisième paragraphe du

testament de Louis XVI on lit: *Je meurs dans l'union de notre sainte mère l'Église catholique, apostolique et romaine.*—La révolution nous a donné bien des enseignements; mais en est-il un seul comparable à celui-ci? Napoléon et Louis XVI faisant la même profession de foi! Voulez-vous savoir le prix de la croix? Cherchez dans le monde entier ce qui convient mieux à la vertu malheureuse ou à l'honneur de génie mourant.

"Le 3 mai, Napoléon se fit administrer l'extrême-onction et reçut le saint-viatique. Le silence de la chambre n'était interrompu que par le hoquet de la mort mêlé au bruit régulier du balancier d'une pendule: l'ombrelle, avant de s'arrêter sur le cadran, fit encore quelques tours; l'astre qui la dessinait avait de la peine à s'éteindre. Le 4, la terribles de l'agonie de Cromwell s'éleva; pres-que tous les arbres de Longwood furent déracinés. Enfin, le 5, à six heures moins onze minutes du soir, au milieu des vents, de la pluie et du fracas des flots, Bonaparte rendit à Dieu le plus puissant souffle de vie qui jamais anima l'argile humaine. Les derniers mots saisis sur les lèvres du conquérant furent: "Dieu... armée, on lève d'arrivé." Sa pensée errait encore au milieu des combats. "Quand il ferma pour jamais les yeux, son épée, expirée avec lui, était couchée à sa gauche, un crucifix reposait sur sa poitrine; ne: le symbole pacifique appliqué au cœur de Napoléon calma les palpitations de ce cœur, comme un rayon du ciel fait tomber la vague."

Saivent sur ses funérailles de magnifiques paroles couronnées par ce morceau vraiment sublime: "Bonaparte n'est point mort sous les yeux de la France; il s'est perdu dans les fastueux horizons des zones torrides. Il dort comme un ermite ou comme un paria dans un valon, au bout d'un sentier désert. La grandeur du silence qui le presse égale l'immensité du bruit qui l'environne. Les nations sont absentes, leur foule s'est retirée; l'oiseau des tropiques atterré, dit Buffon, au char du soleil, se précipite de l'astre de la nuit; où se repose-t-il aujourd'hui? Il se repose sur des cendres dont le poids a fait pencher le globe.

Les restes de Napoléon ont été ramenés en France; mais M. de Chateaubriand voit encore là une faute contre le renommé. Pompée n'est bien que dans le sillon de sable élevé par un pauvre affranchi, aidé d'un vieux légionnaire. Que ferons-nous, dit-il, de ces magnifiques reliques au milieu de nos misères? Il préférait même un temps où les blancheuses de Vaugondry rôlaient à l'entour avec des invalides inconnus à la grande armée.

L'Enseignement de l'Église et la Société.

[Le trop court passage suivant, est extrait du premier Mandement que Mgr. Régier, Archevêque de Cambrai, adressait naguère à ses diocésains, après la prise de possession de son nouveau siège.—Cet extrait plein de vérité sur la déplorable expérience que certaines sociétés européennes font aujourd'hui, de leur révolte contre l'Église et son enseignement mérite d'être médité par les peuples que l'orgueil de la raison humaine n'a pas encore plongés dans l'anarchie intellectuelle et dans les convulsions sociales qui en sont la conséquence.]

"Il devient manifeste aujourd'hui pour les moins clairvoyants, dit Mgr. Régier, que sans foi religieuse il ne reste ni vérités morales

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX RÉPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

Une demi-heure après, tout était silencieux dans la maison. Mme. Bressieux seule écoutait avec une inquiétude bruyante, le moindre bruit du dehors. La vieille Marianne qui avait déjà reçu des marques réelles de la munificence des étrangers, les trouvait beaucoup moins compromettants et avait déclaré qu'il n'y avait point à craindre les visites domiciliaires. Au milieu du silence qui régnait dans la maison, la porte de dehors grince sur ses gonds et Baptistin sortit, vêtu du costume le plus séduisant du vrai patriote, chemise débraillée, bonnet et cocarde rouges, avec le reste de l'accessoirement républicain. A peine fut-il à cent pas de la maison, qu'il prit un petit chemin qui conduisait directement au village, et se mit à chanter à tue-tête: *Dansons la carmagnole*, etc. C'était le complément du costume.

Après tant d'inquiétude, tant d'affreux dangers, tant d'angoisse, tant de fatigues cruelles, ces malheureux proscrits ne devaient pas encore jouir d'un repos si nécessaire. Le sol de Provence, qui les avait vu naître, devait leur être jusqu'au dernier moment cruel et inhospitalier.

Baptistin avait à peine fait quelques pas sur la route qu'il tomba sur une de ces bandes armées qui, sous prétexte de patriotisme et de civisme épuré, parcouraient les campagnes, s'introduisaient dans les maisons et vivaient de vol et de pillage; ils commençaient impunément les plus affreux brigandages. C'était là un des premiers bienfaits de cette révolution qui devait extirper les abus, garantir tous les droits et régénérer la société!!!

Baptistin avait pour principe d'attaquer toujours les difficultés de front; aussi marcha-t-il droit vers ces bandes dont l'allure ne lui disait que trop la pensée peu pacifique qui les animait; mais le digne serviteur avant un de ces écarts qui acceptent tous les dévouements. Hola, hé! camarades, leur dit-il, vous voilà de bonne heure en route.

Et toi, citoyen, répondit celui qui était en tête, tu parais de joyeuse humeur.

Quand je chante la *carmagnole* le matin, ré-partit Baptistin, je m'égaie pour tout le jour. Bien parlé! reprit le même homme qui jouissait d'une de ces figures à pendre volontiers à première vue. Viens avec nous, je t'enrôle dans notre régiment.

Baptistin jeta un coup-d'œil sur le régiment, dont les haillons pendaient en lambeaux:—

Je n'ai jamais eu de goût pour l'état militaire, dit-il du ton le plus simple et le plus naturel.

Tu as tort, on fait ce qu'on veut, on prend ce qu'on peut et l'on se réjouit de temps en temps le cœur en faisant danser les têtes des ci-devants à la lanterne patriotique.

Le fait est que la chose est séduisante; les yeux de ci-devants! on n'en prendra jamais assez... est-ce que vous seriez sur les traces de quelques uns?

Les chiens de bonne race chassent toujours.

Ah bah! exclama Baptistin, ma foi tant mieux! je n'aime pas les aristocrates.

Je les aime moi pour leur rendre le con, ré-partit celui qui était à côté de Baptistin en lui tendant sa main sale.

A la bonne heure, fit celui-ci, en ayant soin de lui frapper sur l'épaule pour éviter de mettre sa main dans la sienne.

On voit qu'il n'était pas possible d'être plus dans son rôle... Baptistin jugea que le moment était venu de placer sa phrase accoutumée qui produisait toujours un si bon effet:—

Il paraît qu'on sait quelque chose?

Beaucoup de choses; il vient d'arriver à la ville un représentant montagnard qui comprend bien la chose; il dit qu'on est mou, qu'on se relâche dans les départements, que les royalistes travaillent les campagnes, et qu'ils vendent la France aux Prussiens.

Ah! ah!... comme toujours, répondit Baptistin avec un sourire ironique qui heureusement échappa à son interlocuteur. Oui! comme toujours, répondit l'autre avec un renfort

de colère et de voix... C'est là un des précieux avantages de la langue française; les mêmes mots rendent des pensées bien différentes.

Voyons, conte-moi la chose, citoyen officier, dit Baptistin au chef.

Celui là ne savait jamais se taire; aussi il se campa majestueusement sur la hanche, appuya contre son épaule le canon de son fusil qu'il avait volé dans quelque château, et dit avec importance: Il paraît qu'il y a dans les environs une volée de ci-devants, éparpillés à droite et à gauche; les gredins! Aussi double vigilance; des postes partout, et tout ce qui est louche, coiffe, et le reste. Tous les jours des visites domiciliaires chez les suspects, des patrouilles dans les campagnes, et par dessus le marché, bonne récompense à ceux qui feront d'importantes captures.

Mais, interrompit Baptistin, que ces paroles avaient fort peu rassuré, suit-on s'il y en a de réfugiés par ici?

Si on le savait ça ne serait pas long, mais il doit en avoir; le représentant de la montagne a dit: "Quand il n'y en a plus, il y en a toujours" et il a raison!... n'est-ce pas, vous autres?

Il a raison, hurlèrent toutes les voix.

Il a raison!... cria Baptistin plus fort et plus longtemps que toute la sans-culotterie; c'est comme ça que doit parler un vrai jacobin.

Alors tu es des nôtres, dit l'officier; tu paraissais avoir de solides épaules et une vigueur se poigne; si nous en empoignons un, nous lui ferons danser une lampeuse contredance; tu fe-

ras l'orchestre et tu partageras avec nous les assignats.

Ma foi, reprit Baptistin qui avait son idée, ça me va de marcher avec de bons sans-culottes comme vous autres, et puis... de partager des assignats.

Ah! ah!... mon gaillard, tu flaires le papier de la république!

Je flaire, j'aime et j'admire tout ce qui vient de la république une et indivisible, répondit Baptistin d'une voix solennelle...

Cette maxime, qui prouve d'un si noble patriotisme, lui courait tous les soirs; c'était à qui l'entourerait; Baptistin distribuait force poignées de main; il en avait fait son deuil, et baissant la voix pour donner plus d'importance à ses paroles, il dit:

Je vois que vous êtes tous de bons enfants, puisque sans me connaître, vous m'offrez ma part; je sais bien que vous me direz: un bon jacobin, ça se reconnaît de suite; c'est égal, c'est gentil de votre part. Donc écoutez-moi bien tous, car je peux vous avancer en besogne.

Les têtes avilies, haletantes, attentives, se portèrent sur Baptistin pour devorer une à une les paroles qu'il allait prononcer.

Silence, vous autres, dit le chef, et écoutez le citoyen puisqu'il a une communication à nous faire.

On fit silence... Baptistin dit: J'ai une affaire urgente pour laquelle il faut que je sois sans faute ce matin à la ville, mais cette affaire m'en prendra une heure tout au plus; après quoi, je suis à vous pieds et mains jointes.

es ni principes sociaux; que là où il n'y a plus de sanction pour les devoirs dans la crainte d'une justice qui en punit la transgression au-delà du tombeau, il n'y a plus de droits ni d'intérêts en sûreté: que la terre, lorsque Dieu en est banni et qu'elle a cessé d'être sous son oeil et sous sa main, est livrée à des mouvements désordonnés et terribles; qu'un pays chrétien qui l'abjurerait l'Evangile ressemblerait bientôt à ce lieu de ténèbres et de supplices où il ne règne au'un ordre et qui est le séjour d'une confusion et d'une horreur éternelles.

Ces doctrines subversives, en effet, dont notre époque s'inquiète et s'effraie avec tant de raison, et que pourtant il faut admettre comme légitimes, si l'on érige en principe la souveraine indépendance de la raison humaine, font descendre le monde moral au dessous du niveau auquel l'avait abaissé l'ancien paganisme.

Qu'on ne pense pas, que pour les esprits sur la pente de cet abîme, on puisse employer avec succès la pression des lois. L'autorité de la science, la puissance du raisonnement, l'association des intérêts pour leur défense mutuelle, la diffusion des lumières: non, le salut ne peut nous venir des hommes, quels que soient d'ailleurs leur zèle et leur habileté.

L'enseignement sincère et la lettre morte des Livres divins eux-mêmes seraient insuffisants. De nos jours, comme dans les siècles passés, l'Evangile n'est-il pas profané par des interprétations blasphématoires? Si l'esprit de mensonge osa autrefois demander des adorations à Jésus-Christ, l'injustice et l'anarchie ne demandent-elles pas aujourd'hui son témoignage et l'autorité de sa divine parole en faveur de leurs iniques et sanglants projets.

Pour arracher les esprits à cette tourmente qui les emporte, pour les tirer de ce chaos où se perdent leur énergie et leurs efforts, pour rendre à leurs efforts, pour rendre à leurs pensées de la rectitude et de la stabilité, il faut les replacer sous la tutelle éminemment raisonnable de la foi. Oui, si elle veut échapper à la désolation finale dont elle se sent menacée, il faut que la société rentre dans les conditions normales et nécessaires de la paix; c'est-à-dire qu'elle revienne à cet enseignement complet et immuable de l'Eglise à côté et au delà duquel il n'y a que stérile agitation et pernicieuses chimères.

Déjà ce retour salutaire s'est opéré pour un assez grand nombre d'âmes. Comme la colombe pendant le déluge, elles sont venues à l'arche, parce qu'elles ne trouvaient au dehors qu'une fange impure et des flots agités.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 7 FEVRIER 1851.

Première Page.—BIBLIOGRAPHIE: Histoire de la Révolution de 1848, par A. De Lamartine.—VARIÉTÉS: Extraits des Mémoires l'Outre-Tombe.—L'Enseignement de l'Eglise et la Société.

Penilleton.—Le Montagnard ou les deux Républiques—1793—1848—(suite.)

Le Journal de Québec a répliqué longuement à notre dernier article concernant l'instruction publique. Mais les considérations du Journal ne nous paraissent offrir aucun aperçu nouveau sur ce qui touche les points fondamentaux discutés entre lui et nous, nous croyons ne devoir pas prolonger, pour le moment, la discussion. Le Journal informe qu'il est possible qu'avant peu de jours il donne un sommaire des dispositions suivantes d'une mesure de la nature de celle qu'il voudrait voir être la loi du pays? Nous attendrons que ce "sommaire" ait été mis devant le public, pour en approuver les idées, si elles paraissent favorables aux intérêts si majeurs de l'instruction publique, ou pour les combattre loyalement et avec impartialité si le plan qu'elles dessinent semble défectueux. Aujourd'hui,

nous nous contenterons de formuler brièvement nos convictions sur les trois questions en litige entre notre confrère du Journal et nous.

1°. Le projet de faire du Surintendant de l'Education un membre du Cabinet nous semble, autant que jamais, devoir entraîner de très-graves inconvénients. La situation des partis politiques de la Province, les plans et les prétentions diamétralement opposés des uns et des autres, font que l'instabilité et les revirements fréquents menacent d'être comme l'état normal de notre jeune société. Les hommes du pouvoir sont systématiquement attaqués parcequ'on diffère énormément sur la nature même des arrangements sociaux que l'on voudrait voir adoptés. Dans un tel conflit des passions, il nous paraît nécessaire que le Surintendant de l'Education, qui doit être l'homme de tous les partis, soit entièrement étranger à ces passions, afin que tous puissent voir en lui un homme dont la conduite ne soit pas influencée par des intérêts de parti. Les différences de religion et de races ajoutent encore une nouvelle force aux raisons tirées de la divergence des opinions politiques, pour faire appréhender les conséquences du projet que nous combattons.

2°. La création de plusieurs sous-surintendants, que l'on placerait dans chacun des districts judiciaires, est une mesure dont l'approbation ne peut être plus sentie ailleurs qu'à Montréal. Mais il serait convenable, selon nous, qu'il y eût sur ce point une manifestation non équivoque de l'opinion des districts intéressés; par exemple, par voie de requêtes à la Législature. C'est, en effet, la manière de procéder dans un gouvernement constitutionnel. Par là les Représentants pourront mieux apprécier si la question d'économie doit être laissée de côté, en faveur d'autres considérations d'un ordre supérieur.

3°. Il est plus qu'inutile de disputer sur le mode le plus efficace de connaître les causes de l'opposition qui se manifeste contre la loi d'éducation, si, comme le dit le Journal, "les causes de cette opposition sont parfaitement connues du gouvernement comme de tout le monde." Mais nous craignons beaucoup que "la majesté dans l'exécution de la loi," à laquelle vise notre confrère, ne soit qu'une punacée trop pompeusement annoncée pour les résultats qu'elle semblerait destinée à produire. Une opposition systématique ne s'inquiète guère de "la majesté dans l'exécution." Au reste, comme la surabondance de renseignements ne saurait nuire, nous exprimons fortement le désir que, de toutes parts, on réponde avec promptitude, franchise et désintéressement aux diverses questions que M. le Surintendant a adressées, par sa Circulaire, à ceux qui sont le plus en état de le faire, et qui en le faisant, témoignent de leur zèle pour une cause qui intéresse le pays au plus haut degré.

Présentation du Buste de Monseigneur de Montréal à Sa Grandeur, par Son Honneur le Maire.

Hier, un peu avant cinq heures de l'après-midi, Son Honneur le Maire de Montréal, présenta à Mgr. l'Evêque de Montréal, le magnifique Buste en marbre de Sa Grandeur, au Palais Episcopal, en présence d'un concours de Citoyens; et de Membres du Clergé de la ville et de la campagne, et prononça à cette occasion l'Adresse qui suit:

Monseigneur, "Il n'y a que peu de mois, un jeune statuaire français, à peine arrivé en ce pays, où le bel art qu'il professe n'avait pas encore eu de modèles, voulut, à l'aide d'un ciseau habile, reproduire cette image de Votre Grandeur qu'il destinait à nous rappeler et des traits qui nous sont chers et les hautes vertus dont Votre Grandeur sait à la fois donner l'exemple et inspirer l'amour.

"C'est dans l'intention de faire dignement écho à ce louable sentiment du jeune artiste et d'accorder au talent une juste rétribution, que Nous, Citoyens de cette Ville, libéralement secondés par les Membres du vénérable Clergé de ce Diocèse, nous réjouissons d'avoir pu réaliser, à frais communs, l'acquisition de ce Buste admirable, pour en faire cette offrande publique à Votre Grandeur.

"Oui, Monseigneur, pour les nombreux mo-

numents de religion et de bienfaisance dont cette Ville et ce Diocèse vous sont redevables, vous avez entendu bien des fois la voix publique proclamer votre gratitude, et ces manifestations déjà si flatteuses, auxquelles nous ajoutons en ce moment un témoignage, ne sont pas pour Votre Grandeur un hommage nouveau.

"Sans doute, nous l'espérons du moins, ce monument de notre vénération pour la personne de Votre Grandeur, sera contemplé des générations à venir; mais, non moins durable que lui, vivra dans tous les cœurs la mémoire des mérites et des bienfaits multipliés dont il doit perpétuer le souvenir. Et, Monseigneur, puisse le ciel, favorable à nos souhaits, nous permettre d'admirer encore longtemps cette image à côté de son vivant modèle."

Sa Grandeur répondit gracieusement à cette manifestation en ces termes:

Monsieur le Maire,

"Je suis tout confus de l'honneur que me fait la Ville, secondée par le Clergé de mon Diocèse, en vous députant aujourd'hui pour m'offrir ce Buste et ces compliments trop flatteurs.

"Il ne manque à cet admirable œuvre de l'Art que d'être la représentation d'un personnage plus digne des souvenirs de la postérité. Quant aux éloges qu'un travail surnaturel vous a inspirés à mon égard, je regrette sincèrement qu'ils ne soient pas plus mérités. Je les reçois, toutefois, avec la plus vive reconnaissance, parce que je crois que c'est un hommage que l'on veut faire à la Religion, en témoignage de ce que, dans tous les âges, elle se montra l'amie des beaux-arts en même temps que des bons principes.

"Il est seulement à regretter que le jeune Artiste, qui est venu offrir à notre Pays, encore si jeune en Monuments, son rare talent, ait été dans la nécessité d'emprunter mes traits, qui déjà s'échappent comme l'ombre de la vie, pour faire connaître son vrai mérite. Combien il eût été préférable que son habile ciseau nous eût reproduit la chaste figure de la glorieuse Vierge que notre Ville honore et chérit, comme une bonne fille honore et chérit une mère aimable et vénérée. Aujourd'hui, cette Image Sacrée, exposée dans un magnifique temple, ferait appel au sentiment religieux et patriotique de notre bon peuple. Aussi espère-je que Notre-Dame de Montréal verra, quelque jour, briller sur son Autel, une grande et belle Statue de marbre, qui rappellera à jamais les bienfaits de l'amour maternel, que nous porte à tous notre Auguste Patronne. Elle nous a été si bonne, dans des jours bien mauvais, que le marbre lui-même n'exprimerait pas assez longtemps le sentiment de notre reconnaissance!

"Quoiqu'il en soit, je dois au Clergé et aux Citoyens, qui me rendent aujourd'hui un honneur auquel assurément je ne devais pas m'attendre, la plus vive gratitude; et je vous prie, M. le Maire, de vouloir bien être auprès d'eux tous l'interprète de mon cœur, comme vous l'êtes de leur bonne volonté. Dites-leur, s'il vous plaît, qu'ils auront un droit imprescriptible sur cette image et aux services de celle qu'elle représente. Bientôt elle sera déposée dans le nouvel Evêché, pour être un autre monument de leurs généreux sacrifices. Je profite de cette occasion solennelle, pour acquiescer, autant qu'il est en moi, le devoir de la reconnaissance.

"Mais il est une chose, que la main du plus habile Artiste ne saurait graver, et que ma langue elle-même ne saurait exprimer; c'est la douce émotion dont mon cœur est en ce moment pénétré. Oui, je le crois, M. le Maire, ma ressemblance s'effacera de ce marbre avant que cette vive impression ne s'efface de mon âme. Elle vivra, je l'espère, à jamais, pour me faire aimer toujours un clergé et un peuple si dévoués.

"Pour vous, M. le Maire, veuillez accepter une large part de ce tribut d'amour et de reconnaissance. Les services que vous rendez à la Cité, dont la prospérité m'est tant à cœur, seront, eux aussi, ineffaçables dans mon souvenir."

La Gazette du Canada du 1er Février contient une proclamation érigeant pour les fins

civiles la Paroisse de St. Alexandre, à laquelle sont assignées les limites suivantes:— "La dite Paroisse de St. Alexandre, située dans le Comté de Rouville, dans le District de Montréal, embrassera une étendue de territoire d'environ huit Milles et demi en profondeur et six Milles en largeur, retranchée des Paroisses de St. Athanase, St. George de Noyon, et Notre-Dame des Anges de Stanbridge, et bornée comme suit, savoir: au nord-est par la ligne sud-ouest de la Seigneurie de Monnoir; à l'est par la ligne ouest du Township de Stanbridge, jusqu'au point d'intersection de la dite ligne ouest par la ligne qui borne vers le nord-est les terres de la Concession nord est de la Seigneurie de Sabrevois; au sud-est par le lot numéro cinquante-neuf, inclusivement, dans la dite Concession nord est, et par le numéro cinquante-sept, inclusivement, dans la Concession sud-ouest de la dite Seigneurie de Sabrevois; au sud par le lot numéro douze, inclusivement, des septième et sixième concessions; et par le lot numéro vingt-huit, aussi inclusivement, des cinquième et quatrième Concessions de la Seigneurie de Sabrevois ci-dessus mentionnée; et enfin au nord-ouest par le lot numéro onze, inclusivement, de la Concession Sud ouest, et le lot numéro treize, aussi inclusivement, de la Concession nord-est de la grande ligne de la Seigneurie de Blenry; et aussi par la ligne de séparation entre les septième et sixième Concessions de la dite Seigneurie de Blenry."

Une autre proclamation de la même date proroge au douze mars la convocation des Chambres, mais non encore pour la dépêche des affaires.

Parmi les décès des derniers jours, figure celui de l'honorable Juge Pyke, mort à Vancouver le 3 février, à l'âge de 76 ans. Il était né à la Nouvelle-Ecosse, ville d'Halifax, le 19 janvier 1775. Après avoir été successivement avocat-général, greffier en loi du conseil législatif, juge de la cour de Vice-Amirauté, il fut, en 1818, promu à la haute fonction de juge de la Cour du Banc de la Reine pour le district de Montréal, et occupa pendant 25 ans, ce siège honorable. Il obtint son congé de retraite en 1842.

M. Pyke a été le premier compilateur des décisions judiciaires en ce pays; il recueillait l'habitude les jugements qu'il avait rendus dans les procès importants. On le disait jurisconsulte érudit.

L'un des condamnés du pénitencier provincial (on ne dit pas lequel) a été entraîné vendredi dans les rouages d'une machine à vapeur, et y a perdu la vie.

Mgr. l'Evêque de Montréal sera absent de cette ville de mardi prochain jusqu'au mardi de la semaine suivante.

EUROPE.

FRANCE.

D'après les nouvelles apportées par le Canada le 4, à New-York, la crise politique n'était pas arrivée à son dénouement. Le Président ne perdait rien de l'énergie de son attitude première. Des craintes étaient manifestées, aux dernières dates, sur la durée de la nouvelle organisation ministérielle. M. de Lamartine s'était déclaré en faveur de la politique élyséenne, qui comptait plusieurs nouveaux défenseurs dans l'enceinte législative, entr'autres, messieurs Baroche et de Lasteyrie.

Nos échanges arrivés ce matin nous mettent en état de préparer pour notre prochain numéro un résumé beaucoup plus ample de cette crise politique et des principaux incidents qui s'y rattachent.

Plusieurs articles, éditoriaux et autres inévitablement remis.

EXTRAITS DE JOURNAUX.

(De l'Ami de la Religion de Paris.)

Les journaux des départements sont unanimes sur la dévotion avec laquelle a été partout célébrée la fête de Noël. Dans la plupart des diocèses, la messe de minuit a attiré la foule des pieux fidèles. Nous sommes heureux de voir se manifester partout ces consolants symptômes qu'avec tant d'édification nous venons de constater à Paris.

La lettre suivante a été adressée par M. le sous-préfet d'Apt (Vaucluse) au journal parisien le Pouvoir:

Apt, 24 décembre 1850.

Monsieur le Rédacteur,

"Un événement extraordinaire vient de se manifester dans la commune de Saint-Saturnin, canton et arrondissement d'Apt (Vaucluse); il va attirer l'attention du monde chrétien; de nombreux commentateurs en accompagneront la publication; le véritable caractère des faits ne manquera pas d'être exagéré ou amoindri, suivant le point de vue des narrateurs.

"ayant été dans l'obligation, par une conséquence des devoirs de mes fonctions, de m'occuper de cet événement, je viens vous prier d'avoir la bonté d'ouvrir les colonnes de votre journal à la simple narration des faits que je désire exposer dans toute leur vérité, dégagés de toute appréciation personnelle, et à l'abri de toute influence d'opinion arrêtée. Le 15 du mois courant, la commune publique amonçait qu'un grand miracle s'était manifesté dans la commune de Saint-Saturnin, près Apt. L'on faisait courir la nouvelle un peu vague qu'une fille tout adonnée à la dévotion depuis son jeune âge et dont on racontait des merveilles, s'était absentée de Saignon, petite commune de l'arrondissement où elle habite ordinairement avec sa famille, humble famille d'agriculteurs, pour aller faire une neuvaine dans la commune de Saint-Saturnin, et prier Dieu dans la chapelle du château dédiée à saint Saturnin ou saint Sernin, martyr et ancien Archevêque de Toulouse. Cette chapelle remonte vers l'an 1050; elle est située à demi-taille des monts de Vaucluse, sur un rocher assez élevé, qui s'avance sur le village et le domine complètement. L'on assure qu'elle était autrefois la principale église de la commune, et adossée au château. Un débris de vieilles murailles couronnant la crête du rocher et des habitations qui sont assises sur le coteau, semble donner crédit à cette tradition. Cette chapelle n'est remarquable que par les restes d'une petite église gothique, digne de figurer avec distinction dans une galerie d'antiquités.

"L'on rapportait que Rosette Tausier, c'est le nom de la thaumaturge, en prières avec une de ses amies à la chapelle du château, avait vu, touché et baigné du sang véritable s'écoulant des blessures dessinées sur le corps de Jésus-Christ, dont l'image est peinte sur un tableau représentant une descente de croix, qui n'a pas la prétention d'être un Rubens, mais qui n'en orne pas moins la surface du mur auquel le maître-autel est adossé.

"L'on ajoutait que ce fait surnaturel s'était répété à trois jours différents, et notamment le lundi 16 du même mois. Cette fois, les détails étaient précis. M. le lieutenant de gendarmerie m'adressait un rapport résumé des impressions et des renseignements qu'il avait été prendre lui-même, et le procès-verbal suivant m'était transmis par M. le maire de Saint-Saturnin:

"L'an mil huit cent cinquante, et le seize du mois de décembre, à neuf heures du matin, nous, soussigné, François Bontems, maire de Saint-Saturnin-les-Apt (Vaucluse), faisons savoir que M. Grand, recteur de la paroisse de Saint-Saturnin, nous a fait inviter, par Marie Coureau, sa domestique, de nous rendre à la chapelle de Saint-Saturnin, dite le Château, afin d'être témoin d'un miracle qui s'y opérât. Nous étant transportés sur-le-champ à la dite chapelle, dans laquelle se trouve sur le maître-autel un tableau de grande dimension représentant une descente de croix, restauré depuis environ quatre ans

ce dont il s'agit: Tout-à-l'heure en passant près de la route qui est là-bas, j'ai vu trois hommes qui se dirigeaient sur la gauche, du côté de ce bois au bas de la colline.

Trois hommes! exclama la surs-culotterie. Ce n'était pas cette allure franche et ouverte des vrais patriotes; ils regardaient à droite et à gauche comme pour s'orienter, puis se remettaient à marcher... Je me suis caché derrière un arbre; ils sont passés à vingt pas de l'arbre, je les ai bien observés; c'est pour sûr du gibier à lanterne; d'autant plus que j'ai entendu un qui disait: "Par là, ce sera plus sûr."

Vraiment, dit le chef! dont les yeux flamboyèrent; as-tu bien regardé, citoyen, par où ils ont passé?

En voilà une question! j'ai donc l'air d'un imbécille? Je les ai suivis de l'œil pendant plus d'un quart d'heure. Celui qui les conduisait a indiqué ce bois là-bas et a dit: "Nous nous y reposerons jusqu'à la nuit."

Bravo!... hurla la bande, ils sont à nous!

Mais, interrompit Baptistin, il ne s'agit pas de me voler ma nouvelle; je veux ma part. J'allais à la municipalité, maintenant nous faisons la chose en commun. Dans deux heures, au coin du bois je vous retrouverai.

Oui, c'est convenu; je vois que tu ne t'en-dors pas sur ta part. Alors dépêche-toi.

N'ayez pas peur.

En route! cria le chef élevant son fusil au-dessus de sa tête... Et là bande des sans-culottes se dirigea à la course vers le bois indiqué... Inutile de dire que Baptistin les avait

envoyés le plus loin possible de la maison Bressieux.

Il suivit de l'œil la troupe patriotique, jusqu'à ce qu'elle eût disparu dans un ravin, et, lorsqu'il fut bien sûr de ne pas être aperçu, il rebroussa chemin en disant: "L'endroit est mal choisi, ici il ne fait pas bon."

Quand il arriva, il trouva la maison de M. Bressieux cernée par une autre bande également pleine de dévouement, très-désireuse de sacrifier sur l'autel de la patrie une foule de maisons et d'individus.

A la tête de cette bande était Cassius, une de nos anciennes connaissances; seulement la fourche de fer de la prison d'Arles s'était transformée en un sabre et une paire d'énormes pistolets.

Dans le moment où Baptistin arriva, il y avait grande confusion dans la bande; les avis étaient partagés sur l'emploi de la journée. Baptistin ne se donna pas le temps d'écouter ce qui se disait, il lui avait suffi d'entendre le mot de Mme Bressieux mêlé à ces deux mots terribles: visites domiciliaires. Il passa au milieu de la petite troupe sans être aperçu, tant l'agitation était grande, et, tournant la maison, il se mit à courir à toutes jambes jusqu'à un mur qui formait l'angle du potager et qu'il avait remarqué en s'en allant comme facile à escalader.

S'accrocher aux pierres disjointes et sauter lestement sur le mur, fut l'affaire d'un instant pour le digne serviteur. Il traversa le potager en courant à perdre haleine, gagna la cour sans se rendre compte de ce qui restait à faire

en face d'un danger si imminent; seulement il se disait qu'il serait près de ses maîtres pour se battre ou pour mourir si le combat devait finir par la mort, car il savait que le marquis de Savernay et son fils résisteraient les armes à la main, tant qu'il leur resterait un souffle de vie.

La confusion était grande dans la maison... Mme Bressieux était pâle comme une morte. Le marquis, tenant dans ses mains les mains de sa fille, réfléchissait profondément. Le comte Henri, après avoir examiné avec un soin minutieux ses pistolets, était passé à l'inspection de ceux de son père. Crépeux était à quelques pas derrière eux.

L'arrivée de Baptistin fut un événement. Eh bien! Baptistin? dit le marquis avec sa même voix calme et tranquille.

Il y a, monsieur le marquis, que ces damnés patriotes sont en chasse de tous les côtés. J'en ai rencontré une bande à cinq cents pas d'ici, mais elle n'est pas à craindre, je l'ai envoyée se promener le long du bois que nous avons longé cette nuit.

Le marquis se leva: Il faut prendre un parti. Voyons, Mme Bressieux, ne soyez pas ainsi abattue; rien n'est encore perdu, et votre paleur nous trahirait tous.

Oh! mon Dieu, disait Mme Bressieux, nous sommes tous morts!

Jeanne alla près d'elle, et se mit à lui parler de sa plus douce voix.

Il manque bien des formalités à nos passes, dit le marquis, et nous sommes tellement rapprochés du lieu de notre départ, qu'il pourrait bien prendre envie de s'assurer de la vérité.

S'il n'y avait besoin que d'un paraphe, dit Baptistin avec respect.

Non, Baptistin, répondit doucement le marquis, c'est le cachet de la matrice.

J'ai une idée, s'écria tout-à-coup Baptistin. Une idée, fit Crépeux, moi j'en aurais celle de leur casser la tête.

Dans votre grenier, madame, reprit Baptistin, en parlant très vite, vous avez bien de la paille dans votre grenier?

Le grenier en est plein s'empressa de dire Marianne qui était sur le seuil de la porte et qui tremblait de tous ses membres.

Vite! Crépeux, dit Baptistin, monte au grenier et jette dans la cour trente ou quarante boîtes de tout ce que tu trouveras sous ta main, foin ou paille.

J'y cours, répondit Crépeux. En montant l'escalier il se disait: Est-ce que Baptistin veut brûler la maison. Ce serait une fameuse idée!

Explique vite ton idée? Baptistin, dit Henri. J'ai vu ce matin une charrette dans la cour, un cheval dans l'écurie; je mets de la paille au fond de la charrette; vous vous y cachez tous; je remets des boîtes par dessus; je jette une grande toile sur le tout, je sors par la porte de la basse-cour. Une fois hors de vue, je ramène la charrette avec son foin, et tout est fait.

Mais s'il fouillait la charrette, fit le marquis.

Ah! dame! monsieur le marquis.

Oui, tu as raison, Baptistin, il faut tenter ce moyen.

C'est triste de se cacher ainsi, dit Henri en serrant les poings avec colère.

On frappe!... s'écria tout-à-coup Mme Bressieux avec épouvante.

Gagnez quelques minutes et tâchez qu'ils n'entrent dans la cour qu'en dernier lieu.

Vite! vite! dit le marquis à voix basse; surtout, madame, au nom du ciel, ne tremblez pas ainsi!

Et il descendit l'escalier qui conduisait à la cour, pendant que les patriotes faisaient à la porte extérieure un vacarme d'enfer.

Baptistin était déjà occupé à atteler le cheval, et Crépeux, non moins expéditif, jetait dans la charrette des boîtes de paille. Que de choses, mon Dieu! on peut faire en une minute!

Le marquis, Henri et Mlle de Savernay montèrent les premiers; lorsqu'ils furent placés, on posa des boîtes de foin pêle-mêle, en ayant soin de laisser quelques interstices pour la respiration. Crépeux à son tour se blottit de son mieux et Baptistin, qui semblait avoir dix bras à son service, reconstruisit le tout d'une dizaine de boîtes de regain.

Il était en train d'attacher une grande toile gondronnée en assainissant son travail du chant mélodieux: ça ira... ça ira... ça ira... dont il changeait les intonations avec une volubilité prodigieuse, lorsque la porte qui donnait sur la cour s'ouvrit pour donner passage à Cassius ainsi qu'à cinq jacobins armés des plus redoutables piques qui aient jamais été inventées.

Baptistin ne tourna pas la tête, et continua d'attacher sa toile.

(A continuer.)

et reconvert d'une couche de vernis sans al-
tération, nous sommes montés, M. le desser-
vant et moi, sur le dit autel, et nous nous
sommes aperçu qu'il suintait du sang de la
plaque du côté et de celles des deux mains et
du pied gauche. La population ayant été
appelée alors au son des cloches, pour être
témoin comme nous de ce prodige, nous
avons reconnu : 1°. qu'il existait sur la
plaque du côté huit gouttes de sang en forme
de perles de la grosseur d'un petit pois ; 2°.
que la plaque de la main droite, qui est pen-
dante, suintait du sang, et que ce sang, en
s'épanchant, avait, en notre présence, formé
une ligne de six centimètres de longueur
environ, au bout de laquelle se trouvait une
gouttelette ; 3°. que celles de la main gau-
che et du pied gauche, quoi qu'elle offrisse
un suintement de sang moins abondant, ce-
pendant l'effusion en était assez considéra-
ble pour tracer sur chacun de ces deux points
une ligne de trois à quatre centimètres de
longueur terminée aussi par une gouttelette.
Après que tous les habitants présents, au
nombre d'environ cinq à six cents, ont eu
examiné tous ces faits, afin de s'assurer par
eux-mêmes de leur réalité, M. le desservant
a invité M. Fortuné Clément, docteur en
médecine, à éponger avec un linge blanc
plus en deux les quatre plaies du tableau.
Cette opération a eu pour résultat de former
huit empreintes pour celles des mains et du
pied, les quelles empreintes se sont reprodui-
tes sur le double du linge.
Les plaies avaient été complètement essu-
yées lorsque nous nous sommes aperçus que
le suintement recommençait, et, au bout de
quelques instants, il s'est formé de nouvelles
gouttelettes à chaque plaie, que nous avons
laissées se coaguler sur le tableau.
Afin de ne laisser aucun doute sur la ré-
alité du prodige, nous avons, de concert avec
M. le desservant, donné ordre à Jean-Bap-
tiste Roux et François Durand, maçons, d'en-
lever la partie supérieure de l'autel, ainsi que
le tableau, qui est scellé dans le mur, ce qui,
ayant été exécuté, il a été reconnu par nous
et tous les assistants qu'il y a impossibilité
absolue que la moindre chose ait pu pénétrer
soit dans l'intérieur de l'autel, soit derrière
le tableau. De plus, nous avons reconnu,
ainsi que tous les assistants, que la partie
postérieure de la toile du tableau était enduite
d'un mastick parfaitement intact et imper-
méable sur tous les points.
Et, de tout ce qui précède a été dressé le
présent procès-verbal, qui a été signé par
nous et par tous les témoins dont les signa-
tures et environ deux cents adhésions.)
Pour copie conforme,
Le maire de Saint-Saturnin,
Signé : BONTENS.

avec à-propos. Dieu, d'après elle, opère ce
miracle pour la conversion des pêcheurs, et il
a choisi spécialement Saint-Saturnin, parce
qu'il y a quatre ans, cette localité fut témoin
d'un grand scandale. Sa conduite fut outrag-
eusement calomnieuse, ainsi que celle d'un pro-
fane. Cependant, elle n'avait pas demandé ré-
paration à Dieu. Elle termina sa conversation
en m'annonçant qu'elle croyait que le vendred-
i suivant le prodige se reproduirait entre huit
et neuf heures du matin.
Cette nouvelle se répandit dans tout le
pays, même à Avignon ; l'opinion publique
fut émue. Tout le monde se disposait à se rendre
à Saint-Saturnin à l'heure dite ; M. le curé
Grand me fit engager à me rendre dans sa pa-
roisse.
Le 20, accompagné de M. Guilibert, juge
d'instruction, et de M. Jacques, substitut du
procureur de la République, j'arrivai à Saint-
Saturnin à huit heures moins un quart. Mgr.
l'Archevêque d'Avignon, dont le zèle et le dé-
vouement pour tout ce qui concerne la religion
sont toujours dirigés par d'éminentes vertus et
par une haute raison, s'était rendu sur les lieux
dès la veille.
Sitôt descendu de voiture, après avoir pré-
senté mes respects au digne Prêlat, je m'em-
pressai de monter à la chapelle avec le docteur
Camille Bernard, d'Apt, médecin distingué,
avantagieusement connu dans le monde scienti-
fique.
A peine avions-nous gravi le quart de la
côte que nous entendîmes le son d'une cloche ;
l'on nous informa que c'était le signal du com-
mencement de la manifestation du prodige :
j'en fus vivement contrarié, désireux que j'é-
tais de me trouver dans la chapelle avant l'ap-
parition de l'écoulement du sang. Néanmoins,
nous hâtâmes le pas. Un assez grand nombre
de personnes se trouvaient autour de la chapel-
le ; le curé vint à ma rencontre à l'entrée du
Calvaire, dont l'accès était défendu par une
porte à claire-voie fermée à clé ; il m'annonça
que le suintement du sang avait commencé et
qu'il ne pouvait ouvrir qu'à l'arrivée de Mon-
seigneur ; sur mes pressantes instances et l'as-
surance que j'avais prévenue Monseigneur, il
m'ouvrit ; je fis entrer avec moi MM. les doc-
teurs Bernard et Clément. Nous trouvâmes
le maître-autel de la chapelle éclairé par plu-
sieurs cierges ; à l'un des angles se tenait la
fille Rosette Tamisier, à genoux, la tête dans
les mains croisées et appuyée sur l'autel ; elle
paraissait être dans un état de grande
concentration ; sa cousine se trouvait tout près
d'elle.
Je montai sur la table de l'autel avec le
docteur Clément ; j'examinai les plaies à l'ai-
de de la lumière d'un cierge ; je constatai
que sur celles de la main droite, des deux pieds
et du cœur, le sang suintait. La goutte de
sang qui était sur la main droite grossissait à
vue d'œil ; elle me produisit l'effet d'une goutte
de sang surgissant au bout du doigt, après que
la partie inférieure, serrée fortement avec un
lien, l'on pique avec un stylet le bout du doigt
le sang sort insensiblement, s'agglomère en
goutte et finit par tomber lorsqu'il a atteint un
certain volume ; c'est au moment où la goutte
de sang de la main droite allait tomber on s'en-
tendit le long du tableau que je l'essuyai avec
un linge, à trois reprises différentes. Les deux
premières opérations donnèrent deux taches
de sang d'un rouge très-foncé ; à la troisième,
la tache était plus claire. Après cette opération,
la plaie demeura parfaitement desséchée.
J'essayai de même à plusieurs reprises les
deux plaies des pieds, et je remarquai que les
gouttes étaient plus claires et que le suintement
en était moins sensible.
Je fis encore la même opération à la plaie
du côté droit, sur laquelle se trouvaient une
douzaine de gouttes de sang formant à peu
près le dessin d'un cœur. Celle du milieu pré-
sentait les mêmes phénomènes que celle de la
main droite, et était de couleur noirâtre. Celle
qui était autour ressemblait au contraire
aux gouttes des pieds. Je n'enlevai que la
goutte du milieu et une ou deux à la droite ;
à ce moment, Mgr. l'Archevêque entrant dans
la chapelle, je laissai intactes les autres gouttes
de la plaie du côté et je m'assis d'éponger
la blessure de la main gauche, sur laquelle
aucune goutte de sang ne s'est produite.
Je descendis de l'autel ; Mgr. l'Arche-
vêque, suivi d'un nombreux clergé, vint s'agenouiller au pied de l'autel, et, après une
courte prière, il examina les gouttes de sang
que j'avais laissées à la plaie du cœur, et les
étancha avec un linge. Ce linge, ainsi que
le mien, recouverts ensemble d'une trentaine
de taches de sang, furent laissés exposés à la
curiosité de la population, dont l'égale était
comble.
Le clergé et une réunion de jeunes filles
chantaient des prières religieuses ; pendant
ce temps nous étions tous dans l'attente d'un
nouveau suintement ; notre attente fut vaine.
La fille Rosette Tamisier, toujours demou-
rée à la même place dans le même état de
concentration, fut interrogée plusieurs fois
pour savoir si le sang coulerait encore ; une
première fois elle ne répondit pas ; une deuxi-
ème fois elle dit qu'elle l'ignorait, et une troisi-
ème fois enfin, qu'elle ne le croyait pas. Après
cette dernière réponse, environ une heure
après l'arrivée de Monseigneur, M. le curé
Grand fit déplacer le tableau, des ouvriers le
retournaient ; nous l'examinâmes avec beau-
coup de soin, je n'y vis aucune marque par-
ticulière. La toile était dans un état de par-
faite dissociation, une couche assez épaisse de
gypse recouvrait toute la surface du revers,
et, trit adossé à un mur très épais.
La se borne toute la part par moi prise à
cet événement ; Monseigneur descendit pour
célébrer la messe dans l'église paroissiale ; de
mon côté, je me rendis à la commune pour
dresser procès-verbal de ce que j'avais vu, et
puis j'allai visiter Rosette Tamisier, que je
trouvai dans un grand état d'abattement et
très souffrante ; elle m'annonça qu'elle croyait
que le prodige se produirait encore de nouveau ;

en effet, j'ai reçu un rapport par lequel
le maire de Saint-Saturnin me communi-
que le Samedi 21 l'écoulement du sang a été
encore en lieu, vers neuf heures du matin, et
qu'il a été abondant.
Telles sont, Monsieur le Rédacteur, les
circonstances de cet événement tout au moins
fort extraordinaire. Il ne m'appartient pas de
le qualifier autrement ; je me suis tenu dans
le narré des faits pour rendre hommage à la
vérité.
Agrérez, Monsieur le Rédacteur, l'assu-
rance de ma considération très distinguée.
Le sous-préfet d'Apt,
Louis GRAVE.
P. S. Au moment de vous adresser ma
lettre, le gendarme Briol, de la brigade d'Apt,
vient de me certifier qu'après m'être retiré de
la chapelle, se trouvant en faction auprès de
l'autel pour empêcher les trois ou quatre mille
personnes qui étaient en dehors de la chapelle,
attendu le moment de pouvoir entrer à leur
tour, de dégrader le tableau par un contact
trop souvent répété, il a remarqué deux gout-
tes de sang suinter de la plaie du côté droit, et
l'a détachée à deux ou trois reprises diffé-
rentes avec son mouchoir, sur lequel ses de-
mainées imprégnées quatre ou cinq taches de
sang bien marquées.
Il me déclare n'en avoir rien dit pareil
qu'il craignait qu'on ne lui retirât son mouchoir
comme pièce de conviction, et qu'il désirait
vivement le conserver pour l'envoyer à sa
mère. Néanmoins, il en rendit immédia-
tement compte à son lieutenant et à ses cana-
rades.
(Du Canadien.)
Le procès de M. Thomas Hamilton, ci-de-
vant teneur de livres de la Banque de la Cité,
accusé de complicité avec Colas, qui vient
d'être arrêté en Angleterre, a commencé lun-
di et n'est pas encore terminé (au 3 Février).
Dans la position de l'accusé, qui, jusqu'à la
suite de Colas avait joui d'une réputation sans
tache, l'appel fait contre lui au public dans un
journal anglais de cette ville, n'était propre
qu'à exciter l'indignation publique contre son
auteur et la sympathie en faveur de celui
qui en était l'objet.
HÔPITAL DE LA MARINE.—Nos journaux an-
glais entretiennent depuis quelque temps
leurs lecteurs de certains bruits fort compro-
mettants pour quelques employés de cette in-
stitution. N'étant pas amateurs de scandales,
ni disposés à condamner les gens sur des bruits
malicieux ou de vagues accusations ; sachant
d'ailleurs qu'il se faisait une enquête officielle
sur cette affaire, et croyant qu'il entrerait plus
de ressentiments personnels que d'amour de
la justice dans les incriminations et les récri-
mations que ces bruits attribuaient aux inculpés,
nous avons cru devoir nous abstenir d'en
parler jusqu'à ce que le résultat de l'enquête
fût connu, comme il ne pourra pas tarder à l'être.
Si les accusés sont innocents, c'est com-
mettre une cruelle injustice que de propager
des bruits calomnieux sur leur compte ; s'ils
sont coupables, nous sommes persuadés que les
commissaires et le gouvernement feront ce que
l'honneur de l'établissement et la raison publi-
que exigent, et que la maison sera purgée de
ces indignes employés.

CORRESPONDANCES.

Monsieur l'Editeur,

Je viens, avec votre permission, poursuivre
l'examen des assertions de Monsieur au sujet
du barreau et de ses privilèges, en continuant
de le citer avec commentaire.
6°. C'était l'œuvre d'avocats qui revendiquent
seuls le privilège de parler devant les juges.
—D'abord, vous vous méprenez ; il n'y a
pas là de privilège ; il y a une fonction qui,
dans l'intérêt public, est exercée privative-
ment. La seule faculté de vivre de cette pro-
fession, d'ailleurs ouverte à tous, ne constitue
pas un privilège ; c'est simplement un droit,
aussi équitable, aussi clair que l'est celui d'un
honnête agent que vous désintéressez de ses li-
bentés, parce qu'il lui fait vivre... Cependant,
je n'abandonne pas ce point sans vous prier
de me dire en vertu de quel droit vous rejetez
sur les avocats le tort de ce privilège ? De
ce qu'ils ont accepté le mandat professionnel
qu'ils exercent, s'ensuit-il que ce soient les avo-
cats (canadiens ?) qui aient inventé cette pro-
fession et créé ce privilège ? Vous savez le
contraire ; et maintenant, dites-moi, n'est-il
pas absurde à vous de faire un crime aux
membres du Barreau d'exister comme tels ;
lorsqu'ils ont été reconnus par leur souve-
rain et approuvés par la législature de leur
pays ? Ne seriez-vous pas mieux de vous ad-
resser vous-même à cette législature, ou s'il
le fallait, au souverain, pour obtenir la suppres-
sion de cet ordre qui, à en juger par vos ra-
isonnements, serait parfaitement inutile ?
7°. Frais de justice exorbitants et ruineux ;
c'était l'œuvre d'avocats qui en chambre se sont
opiniâtrément opposés à toute mesure de réforme
à ce sujet.—Sur votre mot exorbitant il y a
toute une question, mais question impossible
à résoudre parcequ'elle ne s'appuie pas sur un
tarif d'honoraires qui, désigné par vous, serait
appréciable au raisonnement et permettrait
un examen que ce mot exorbitant seul rend
impossible. Il vous faudrait donner un corps à
ce fantôme de votre création ; nous donner
une idée, au lieu d'une épithète. J'aime
mieux votre adjectif ruineux, car au moins ce-
lui-là indique quelque chose ; il rappelle que
des gens ont été ruinés, il donne à penser que
d'autres encore pourraient l'être à raison des
frais quecoûent, d'un procès. Il y a effective-
ment des plaideurs faciles à ruiner ; cet
accident n'est pas en raison directe des taux
d'honoraires, mais en raison des fortunes parti-
culières ; et vous savez qu'il en est de min-

cos. Ajoutez à cela la considération de bien des
biens indispensables (tels que nombreux té-
moins, volumineuses enquêtes, commissions ro-
gatoires etc.) outre l'honneur de l'avocat, que
vous mettez toujours seul en cause. Or, quel-
quefois un procès coûte énormément ; mais je
consens à ce que vous démontriez qui sont les
fonctionnaires trop rémunérés, et dans quels
cas la rémunération est exorbitante ou ruineuse
par elle-même. Il vous est libre aussi de
dire, pour l'instruction du bon peuple que
vous voulez alléger, qu'elles ont été les mesures
de réforme auxquelles des avocats se sont opposés
en chambre. Car il faut être exact et savoir de
quoi l'on parle. Hors de là, c'est futile dé-
clamation... vous savez.
8°. En prolongeant et multipliant la procé-
dure, trouvant toujours moyen de grossir leurs
mémoires de frais de manière à absorber toute la
fortune des plaideurs.—C'est beaucoup dire en
assez peu de mots. Pour ma part, je vous ac-
corde sans difficulté qu'un avocat qui prolonge
volontairement les procédures dans le but que
vous annoncez, a grandement tort. Mais ceci
ne dépend aucunement du tarif, quel qu'il
soit, et l'inconvénient ne sera guère facile à
éviter s'il ne dépend que de l'avocat. En ban-
nissant les avocats de la législature, on en
réduisant le tarif à quelque chose au-dessus de
zéro, espérez-vous qu'il ne se rencontrera plus
un avocat qui vaille prolonger les procédu-
res ? —Non, sans doute ; alors, à quoi bon cette
remarque si ce n'est à préjuger le bon peuple ?
Vous parlez de multiplier les procédures... plus
qu'il ne convient, sans doute ? —Oubliez-vous
qu'un procureur n'a droit à d'autre indemnité
qu'à celle des procédures nécessaires à la
cause ? Ignorez-vous que non-seulement la
partie intéressée à la droit, mais que le Juge
lui-même a le pouvoir de réformer à cet égard
les mémoires de frais ? —Par rapport à la multi-
plicité des écritures, voyez l'Ordonnance de
1667, qui ôte tout prétexte à votre critique. Il
y a dans cette loi, comme dans bien d'autres
du bon vieux temps, des enseignements
fort sages qui prouveraient à plus d'un de nos
promoteurs de systèmes, que la justice
dans les institutions et dans les lois, existe de-
puis plus longtemps qu'ils ne pensent, et que
les messies du progrès ne sont pas nés de-
puis vingt ans.—Au reste, quand vous parlez
de frais en général, qui absorbent toute la for-
tune des plaideurs, plus votre propos est vague
et moins il est facile de vous répondre ; il
vaut mieux laisser le propos tomber de lui-
même.
9°. Le Barreau... qui n'avait toujours tra-
vaillé qu'à compliquer au lieu de simplifier la
procédure.—Voilà bien encore du vague...
mais du vague dont le fondement est une chi-
mère. Par exemple, il serait curieux de
vous entendre expliquer ce phénomène du
Barreau compliquant la procédure. On avait
cru que la procédure étant toute faite, il n'é-
tait au pouvoir de personne de la compliquer,
une fois sortie du creuset législatif. On se
trompait apparemment. L'on pensait égale-
ment que le législateur avait seul le droit de
modifier ou simplifier la procédure qu'il avait
promulguée. On se méprenait, selon votre
rôle. Que la législature ait prescrit les
procédures à suivre, ou qu'il y ait des ré-
gles de pratique, émanant des Juges, il ne reste
au barreau qu'à se conformer aux unes ainsi
qu'aux autres. La malveillance seule peut
vouloir attribuer aux avocats les inconvé-
nients des lois ou des procédures sur lesquelles
ils n'ont pas le moindre contrôle.—Appre-
nez-nous donc, O Monteur, en quelles circon-
stances il est jamais arrivé à des avocats de
compliquer la procédure, ou comment ils ont
jamais eu le pouvoir de la simplifier.
Je vous prie, M. l'Editeur, de vouloir bien
accorder quelque espace dans votre prochaine
feuille, au dernier écrit par lequel je démon-
trai l'impuissance des nouveaux arguments,
par lesquels le Monteur a voulu justifier ses
erreurs en attribuant à l'ignorance et les so-
phismes qui sont malheureusement son par-
tage.
P. L.
(A continuer.)
M. l'Editeur,
Voilà qu'aujourd'hui les papiers anarchistes
pronent plus que jamais l'annexion ou l'in-
dépendance et que, des officiers du gouverne-
ment, des maîtres de postes s'en font les agents
avoués et vendent ces papiers dans leurs pro-
pres bureaux. Si le gouvernement permet
de tels abus, il ne doit pas s'attendre que ses
amis aient une grande foi dans les motifs qui
l'ont déterminé à agir, pour absolu-
ment les mêmes causes, contre des juges de
paix et des officiers de milice qui n'étaient,
pour leurs services, nullement rémunérés et
étaient certainement moins coupables que
ces maîtres de poste.
JUSTICE.
[La lettre qui précède a été insérée dans
le dernier numéro de la Minerve, et nous
avons été prié de la reproduire. Nous la sou-
venons suivre au plutôt d'une autre communi-
cation dans le même sujet.]
AUX CORRESPONDANTS.—On nous remet une
copie des procédures d'une assemblée des habi-
tants de la paroisse de St. François de Sales,
approbative de la conduite des Juges dans
leur démêlé récent avec le barreau de Qué-
bec. Bien que d'autres journaux aient déjà
publié ce document, nous le reproduisons à
notre tour avec commentaire.

DECES.

En cette ville, le 2 du courant, Henry Jacques Ignace,
cinquante fils de M. Pierre Charlebois, âgé de 2 ans et 2
mois.
Au Convent de la Congrégation de cette ville, la Revd.
Sœur Marie Rosalie Doinicour, dite St. St. François
d'Assise, décédée le 1er du courant, à l'âge de 73 ans, 6
mois, 20 jours, dont elle a passé un Religion 52 ans, 4
mois.

ANNONCES.

BAUME DU DR. WISTAR.

Tiré du Démocrate (Soc.) 22 Juin 1847.
Il y a quelques jours, M. Eligah Witham de Sanford,
se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoi-
gnage en faveur du Baume de Cerises Sauvages, du Dr.
Wistar. Pendant l'automne de 1846, M. Witham fut at-
taqué d'un très mauvais rhume, qui, sans cependant l'em-
pêcher de vaquer à ses occupations, le faisait beaucoup
souffrir. Au mois de Mars suivant il fut forcé de garder
la maison. Ayant entendu parler des guérisons opérées
par le Baume de Dr. Wistar, il résolut d'essayer ce rem-
ède. Il en prit quatre bouteilles, et éprouva un mieux
considérable, qui le mit en état de pouvoir continuer ses
occupations. M. Witham n'hésite pas à dire qu'il attribue
sa guérison au Baume de Wistar, et il recommande à
ceux qui en font usage de continuer à en prendre et de
compter sur les salutaires effets de ce remède. Comme
nous ne sommes point dans l'habitude de parler de médo-
cines, nous nous bornons à publier ce témoignage, à la ra-
quisition de M. Witham.
ED. DEMOCRATE.

A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie, et par
John Carter et Cie., rue St. Paul : aussi par Alfred Sa-
vage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

INSTITUT-CANADIEN.

VENDREDI le SEPT du courant, D. LATTE ECR., se-
lon une lecture publique, devant l'Institut, dans la sa-
lle des Old Fellows, grande Rue St. Jacques. Le sujet
sera : l'Étude sur l'état politique et social de l'Europe
nos impressions sur le passé, le présent et l'avenir du Ca-
nada.
Entrée libre pour les Dames et les Messieurs de l'Insti-
tut, et quinze sols pour les étrangers.
La lecture commencera à huit heures P. M.
L. S. MORIN.
Sec. J. G.



TRAVAUX PUBLICS.

DES OFFRES seront reçues jusqu'à
LUNDI, le TROISIEME jour de FE-
VRIER prochain, pour les OUVRAGES de
CHARPENTE du NOUVEAU PALAIS
de JUSTICE, pour Montréal.
Le montant des contrats sera payé argent
comptant au fur et à mesure que l'ouvrage
avancera, moins la somme de 25 par cent qui
sera retenue jusqu'à la confection des travaux
les contracteurs seront tenus de fournir de
cautions à la satisfaction des Commissaires du
Bureau des Travaux Publics ; les offres seront
adressées aux dits Commissaires, mais ils ne
s'obligent pas d'accepter les plus basses.
Pour plus amples informations, s'adresser au
bureau des soumissionnaires, 87, rue des Fortifica-
tions, où l'on pourra voir les plans et devis.
OSTELL & PERRAULT,
Architectes.
Montréal, 10 janvier 1851.

Avis

AUX ENTREPRENEURS.

LES Syndics pour la construction d'une EGLISE et
L'ASCENSIVE dans la Paroisse de St. Zotique, rece-
vront des soumissions le 15me JOUR de JANVIER pro-
chain à 10 HEURES du matin en la CHAPELLE de la dite
Paroisse, pour la construction d'une Église et Scierie en
Pierre. L'Église devra avoir 90 pieds de long sur 45
pieds de large et 32 pieds d'une pierre à l'autre de hauteur,
et la Scierie 25 pieds carrés, le tout à mesure française
et de plans en dedans. Pour plus amples informations,
voir les PLANS et DEVIS par référence.
St. Zotique, ce 15 décembre 1850.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de
Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de
la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No.
7. Les familles et les personnes voyageant pour leur
santé, y trouveront en tout temps des chambres conven-
ablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions
désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à
la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage
du port et des débarcadères des chemins de fer.
Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

CABINET DE
ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL
POUR 1851.

A vendre chez
E. R. FABRE et Cie.
Rue St. Vincent, No. 3.
19 nov. 1849.

FRANÇOIS LEDUC.
INFORMATIONS DEMANDEES.

ON a besoin à ce bureau d'informations sur le Sieur
François Leduc, qui serait décédé en Canada vers 1831
ou 1832. Ces informations sont demandées dans l'inté-
rêt d'une famille Leduc, d'Alençon, en France.
Bureau du Secrétaire Provincial, Toronto le 25 Octobre
1850.
A être publié pendant un mois dans les Mélanges Reli-
gieux, La Minerve et le Journal de Québec.

ATTENTION!

AVENUE,
A l'Évêché, à la Présidence et dans toutes les Lib-
raries Catholiques de cette ville.
NEUVAINÉ
POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE
DE LA NAISSANCE
DE Notre-Seigneur Jésus-Christ.
Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J., traduit de
l'Italien, d'après la dernière édition de Rome.
PRIX : 2s. 6d. LA DOUZAINÉ.
Montréal, 2 novembre

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE. M. HERVEON & Cie., soufletés par des membres de leur famille, réunie aux parties de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "L'Amiral" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi-gros à des prix excessivement modérés.

C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges fautes et corrompus, à ces mixtures destructives des santé les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du clergé, de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des montants qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons dégoûtées jusqu'à leur essence.

Adresse: MM. HERVEON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N. 81 - Montréal, 5 Décembre, 1850.

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL

LA MINERVE,

DONT LA PUBLICATION SERA CONTINUÉE.

PARAIT TOUS LES MOIS PAR DEUX VRAISONS DE 28 A 32 PAGES. GRAND FORMAT, au modique prix de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque SEMESTRE, autrement on exigera 25. 60. de plus pour les retardataires. Le prix des deux journaux réunis est de \$6 par an. On s'abonne au Bureau du journal, No. 15, rue St. Vincent, où on peut se procurer les numéros de l'ALBUM depuis 1848, et chez les principaux Libraires de la cité. Toutes demandes doivent être adressées franco, à l'Éditeur du journal.

Montréal, le 10 janvier 1851.

À VENDRE ou ÉCHANGER, un

TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Papineau, et par derrière joignant à M. Ricard avec une maison en bois à un étage, bien finie, 38 de front sur 22 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites.

Pour les conditions, qui seront des plus libérales, s'adresser au propriétaire sur les lieux, M. TOUSSAINT LADOUCEUR, ou au Notaire soussigné.

C. A. BRAULT, N. P. Montréal, 26 juillet 1850.

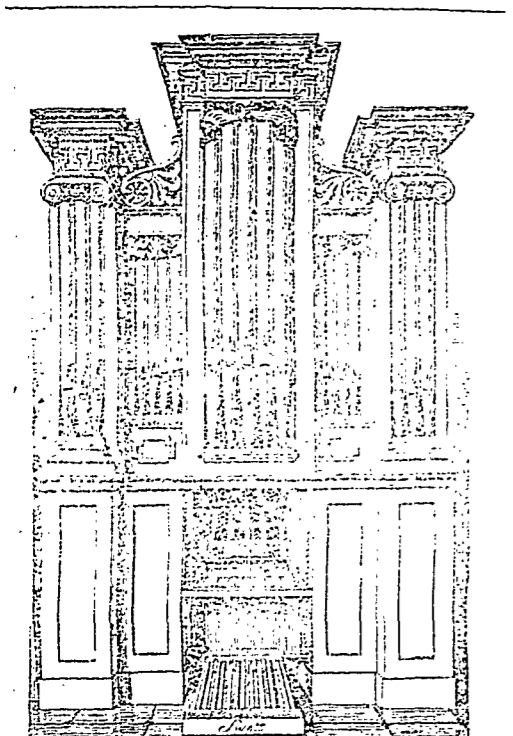
LIBRAIRIE ET RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profité de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en main un bon assortiment de livres d'Église, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gravés, dorés sur tranche.

Formulaire de prières TELS QUE: Ange Conducteur, Paroissien Romain, Imitation de Jésus-Christ, Pens 2-2-bien, Chemin de la Croix, Paroissien des Dames, Visites au St. Sacrement, Imitation de la Ste. Vierge, Miroir des Ames, Mois de St. Joseph, Images grandes et petites. Aussi tous les livres en usage dans les Écoles Catholiques, papier, plumes, encre, cire, oab les, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix.

Z. CHAPELÉAU. Montréal, 27 décembre 1850.



Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur. Les TUYAUX de Pavant sont de métal doré; un double de claf, et un jeu de pédales sur un nombre des accessoires, outre vingt variations de jeu musical dont suit l'énumération: Grand Orgue, Diapason double au-dessous de GGG, Diapason ouvert, Diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, Flûte, Trompette, Haut-bas, tremolo, et deux claviers à juste-posés. L'instrument plus haut décrit conviendrait à une Église spacieuse, et est offert à l'examen des visiteurs à l'atelier du fabricant, rue St. Joseph, No. 10.

Le prix en serait payé partie comptant, le reste à termes. Le Soussigné tient en main un assortiment de PIANOS, MÉLOÉONS, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de £11 5 0 à £30. SAMUEL R. WARREN. Montréal, le 29 novembre 1850.

INSTITUTION POUR

LES SOURDS-MUETS.

Le COLLEGE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Coteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes: Pour la pension et l'instruction, sans autres fournitures, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semestres.

Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvoies au blanchissage, au raccommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois.

Les soins du médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parents. Lorsqu'il sera constaté par un certificat que l'élève, appartient à une famille pauvre, il sera pensionné et instruit pour la modique somme de quatre piastres par mois et il n'aura rien à payer pour les soins du médecin et les fournitures d'école.

Les Sourds-Muets externes, qui seront incapables de payer, recevront l'instruction gratis. Montréal, ce 6 Septembre 1850.

Le soussigné informe les messieurs du clergé qu'il reçoit à l'instant de Paris et de Lyon le complément de ses commandes, ce qui comprend un assortiment complet d'ORNEMENTS D'ÉGLISE, CHANDELIERES ET CROIX pour autels, BANCS D'ŒUVRES ET ACCOULYTES, CIBOIRS, CALICES, BURETTES, OSTENSIOIRS, CHASUBLES, DALMATIQUES, MISSELS.

Une grande variété d'ÉTOFFES BRODÉES EN OR, ARGENT, SOIE, etc. Plusieurs mille livres de CIRE de belle qualité; D'ENCENS.

Aussi un assortiment de VIN BLANC pour le St. SACRIFIÈRE DE LA MESSE; ces vins sont recommandables par leur pureté, et le prix en varie de 3/4 à 10 par gallon. J.H. ROY. Montréal 5 Novembre 1850.

J. M. LAMOTHE, Relieur de cette ville, procure ses services gratuits aux messieurs du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et annonce qu'il leur en est d'autant plus reconnaissant qu'il a pu réaliser les moyens de se rendre en Angleterre et d'y passer en France afin de s'y perfectionner aux arts qu'il exerce et qui existent dans la branche qu'il exerce, et de procurer en même temps des arrangements à l'effet d'ajouter à sa Librairie les gravures et les livres de piété de toute sorte dont il se propose de composer un fonds digne de leur être offerts.

Son établissement est maintenant ouvert pendant son absence, et les acheteurs y seront servis avec une égale ponctualité. Montréal, le 27 septembre 1850.

COLLEGE JULIETTE.

La rentrée des élèves de cet établissement, qui est le premier et le principal des CLERGS DE ST. VIEUX, aura lieu le 24 du courant. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit:

1re. Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me. Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Économie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . £3 0 0

Musique { Les autres instruments £1 10 0

Dessin. . . £0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6

L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire.

REV. E. CHAMPAGNEUR, Ptre. Directeur. REV. A. THIBAUDIER, Ptre. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

LE GUIDE DE

L'INSTITUTEUR.

CONTENANT UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SCRÉTINAIRE DE L'ÉDUCATION, ETC.

PAR F. X. VALADE, ECR.

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages.

Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit.

P. GENDRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien. Montréal, le 9 juillet 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez Montréal, E. R. FABRE ET Cie, 2 Avril 1850. Rue St. Vincent, No. 3.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0;

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0.

Ces catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande. E. R. FABRE ET Cie, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, nouvellement revus et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS — AUSSI: — Un choix très varié de Livres de Prières avec reliures ordinaires et autres.

On prend en paiement des

Rebentures. E. R. FABRE ET Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

IMAGERIE NOUVELLE.

Reduction de prix.

LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grandes et petites, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/6 les 100 feuilles. E. R. FABRE ET Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

NOUVEAUX

CHAPRAUX FRANÇAIS,

Pour MM. du Clergé et autres, Reçus dernièrement de Paris et à vendre

A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE ET Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron St. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné. C. CATELLI. Rue Notre Dame, près de Bonsecours. Montréal, le 4 juin 1850.

MANUEL

DES Sociétés de Tempérance, DÉDIÉ À LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. C. CHINQUIY, Ptre.

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-Bte. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

UN M. Bonnal, jeune Français âgé de 24 ans, offre ses services comme Instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Frère Directeur des Ecoles Chrétiennes à Montréal.

CURRICULUM LATINUM

AD USUM JUVENTUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quint. Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Fiabilité. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.

Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide. Prix 5s. 6d.

Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d. ARMOUR et RAMSAY.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN.

CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL.

BENJ. HOLMES, ECR. PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. W. LUNN, ECR.

MEDICINS CONSULTANTS.

F. T. BADGLEY, ECR. M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages dont les particuliers qui offrent cette société à ses assurés:

1°. L'assurance d'un droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2°. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissoires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets peuvent pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt, entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3°. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4°. Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix qui pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.

5°. On allouera 30 jours, grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente-jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6°. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE, les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émises d'office.

Le Bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-bas, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage de s'assurés. Un des médecins consultants se trouvera au Bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit Bureau sans référence ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au Bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire des demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

M. R. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR. Il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec voilà plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122. Montréal, 27 septembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement de ce nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

P. GARNOT, Professeur de Français, latin, rhéto et grec, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Saint-Jacques. Montréal, 9 Nov. 1850.

F. X. DUBOIS, Horloger, à 3 portes de St. Étienne. Montréal, 24 Sept. 1850.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES.

On imprime à cet établissement: Adresses, Cartes de visite, Invitations, Circulaires, Et Jobs de toute espèce, exécutés avec soin.

S'adresser à l'imprimerie des Melanges Religieuses.

L. P. BOIVIN.

Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTISSEMENT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques artier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc, etc.

Montréal, 26 mai.

ATTENTION!!!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISERAYE. DÉDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal.

JOHN JOSEPH BOURRET, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Québec.—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

Sorel.—R. Harrower, ECR. Melborne.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Fawcett, ECR. St. Hyacinthe.—Boucher de Rich. ECR. La Bruyère, ECR. St. Johns.—Charles Pierce. Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Huntingdon.—R. B. Sawley, ECR. Hawkesbury.—Georges Hamilton, ECR. Sherbrooke.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

Fu sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des Assurances augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur s s individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC OU SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de Demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour le moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont très-bas, que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre mal-tant d'assurance au Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 4 columns: Age, 50, 55, 60, 65.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ger., des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . £0 2 6

Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 7

Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . 0 3 6

Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11

Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, . . . 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1

On traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps.

Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL. . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire

TROIS-RIVIÈRES, Val. Guillet, ger., N. P.

QUÉBEC, L. Gill, Ptre., V.

SHERBROOKE, M. F. Pilote, Ptre. Direct.

RIVIERE AU LOUP, M. L. Baribeau.